



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-099

SERVICE : DGA - Culture, patrimoine et cohésion sociale

OBJET : Vendredis du Revermont - Contrat de cession et de représentation entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'Association Lézards Dorés

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13^{ème} Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que le Spectacle « Eveil » produit par l'Association Lézards Dorés est programmé dans le cadre des Vendredis du Revermont le vendredi 4 juillet 2025 à Drom ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association Lézards Dorés, située 31 rue Imbert Colomes 69001 Lyon, numéro de SIRET 482 832 268 00015, représentée par Anne-Marie BARBASTE, en sa qualité de Présidente.

Le contrat précise les points suivants :

- L'Association Lézards Dorés s'engage à donner une représentation du concert Spectacle « Eveil » le vendredi 4 juillet 2025 à Drom ;
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à fournir le lieu de représentation, le repas pour les artistes le midi du concert (le repas du soir pour les artistes est pris en charge par la commune d'accueil) ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



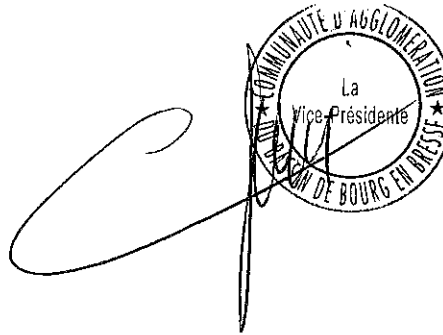
- La Communauté d'Agglomération s'engage à verser à l'Association Lézards Dorés, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme de 1688,00€ TTC comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 mai 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante

A circular official stamp of the Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. The text around the perimeter reads "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION" at the top and "BASSIN DE BOURG EN BRESSE" at the bottom, separated by two stars. In the center, it says "La Vice-Présidente". A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.